



RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Préavis N° 5/06.2026

Romanel-sur-Morges, le 16 juin 2026

BUDGET COCCINELLE 2027

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 PRÉAMBULE

En date du mardi 9 juin 2026, la Commission de gestion s'est réunie en présence de Monsieur Manuel Canosa, Directeur, Monsieur François Delay et Madame Jacqueline Botteron, membres du Comité de direction, ainsi que de deux collaborateurs de la fiduciaire Fidazed, afin d'étudier le préavis N° 05/06.2026 relatif au budget 2027 du réseau Coccinelle. Les documents ont été transmis dans les temps et la Commission remercie les personnes précitées qui ont répondu à toutes nos questions.

2 DISCUSSION

Il est précisé que l'établissement du budget 2027 repose sur un certain nombre d'hypothèses, étant entendu qu'il s'agira du premier exercice de la nouvelle structure. Le Comité de direction s'est appuyé sur l'expertise de la fiduciaire Fidazed, d'une part par souci d'impartialité, et d'autre part afin de bénéficier d'un acteur disposant d'une large expérience en matière de gestion financière de structures d'accueil des enfants.

Parmi les hypothèses retenues pour l'établissement de la prévision des charges, on citera notamment :

- La prise en compte des informations transmises par les structures appelées à intégrer le réseau (budget 2027 si disponible, sinon comptes 2025 adaptés en tenant compte de l'évolution prévisible des charges et d'une marge de sécurité). Ces données ont fait l'objet d'une harmonisation à des fins de cohérence et de consolidation ;

- Concernant les futures structures en cours de développement, les estimations budgétaires ont été réalisées par analogie avec des structures comparables déjà en activité. Les charges et produits ont ainsi été extrapolés proportionnellement au nombre de places d'accueil prévues ainsi qu'au mode d'accueil concerné ;
- Une fois les budgets de base consolidés, plusieurs ajustements ont été apportés afin de standardiser les conditions de fonctionnement à l'échelle du réseau (harmonisation des charges sociales, grille salariale) ;
- Enfin a été intégré les charges liées à la future équipe administrative du réseau (charges déjà supportées actuellement par l'AJEMA, besoins en personnel administratif nécessaires au futur réseau employeur, coûts liés aux locaux administratifs et aux frais de fonctionnement généraux).

Au niveau de la prévision des produits, on peut relever les éléments suivants :

- Plusieurs adaptations ont été faites pour assurer une approche uniforme entre les structures, notamment la participation parentale fixée à environ 43 % des charges totales ;
- Il est prévu un subventionnement FAJE de 33,25 % des salaires du personnel éducatif (hors administratif) ;
- Pour la nouvelle structure de Chaniaz, les produits incluent plusieurs subventions : subventions FAJE, adhésion à la CCT (CHF 5'000.-), aide au démarrage (CHF 5'500.- par place), et une éventuelle aide à la pierre (jusqu'à CHF 4'300.- par place), sous réserve de fonds disponibles et de travaux lancés avant le 31 décembre 2026 ;
- Une subvention FAJE de CHF 30'000.- pour le personnel en formation est prévue ;
- Enfin la taxe annuelle de CHF 50.- par contrat renouvelé (850 contrats) figure dans la part des parents.

En matière de développement de places, le budget tient compte des éléments suivants :

- Ouverture au printemps 2027 d'une nouvelle structure préscolaire de 27 places à Chaniaz ;
- Augmentation de capacité de la structure parascolaire les Pand'Amis à Echichens qui passera de 60 à 72 places, dès août 2026 ;
- Ouverture dès le 1er janvier 2026 de la structure préscolaire Little Green House (LGH). Cette structure représente une augmentation importante de l'offre préscolaire sur le périmètre du réseau Coccinelle, avec la création de 66 places supplémentaires. Les places offertes sont régies par une convention liant la structure au réseau.

En outre, les structures suivantes seront progressivement intégrées dans le réseau :

- L'UAPE de Gollion rejoindra le réseau au 1^{er} janvier 2027 ;
- L'ASIABE rejoindra le réseau au 1^{er} août 2027.

Compte tenu de tous ces éléments, le total des charges se montent pour 2027 à CHF 15'820'091, le déficit étant couvert par une participation des communes égale à CHF 6'583'150, soit une hausse de 775'349 par rapport au budget 2026 à périmètre identique (CHF 6'221'978 en 2026).

Cette hausse de la charge des communes est directement en lien avec l'augmentation significative des heures d'accueil. Dans ce contexte, la Commission salue le maintien de la taxe annuelle de CHF 50.- par contrat renouvelé.

Pour rappel, le déficit est réparti entre les communes membres conformément à la clé de répartition définie dans les statuts de l'Association, à savoir 100 % à la consommation d'heures. Un tableau estimatif des charges par commune a été établi en fin du préavis, permettant ainsi à celles-ci de l'intégrer dans leur budget 2027.

La Commission précise encore les éléments suivants :

- En dehors de l'aide à la pierre, les subventionnements pris en compte dans l'établissement du budget sont quasi certains ;
- Un inventaire des locaux des structures reprises par le réseau a été réalisé par le SCAJE (Service cantonal de l'accueil de jour des enfants) et ceux-ci sont parfaitement aux normes, à priori donc aucun travail de rénovation important ne sera nécessaire dans le court terme ;
- Le développement de places actuel tient compte d'un plan de développement réalisé dans le cadre de l'AJEMA, un nouveau plan sera réalisé à l'automne prochain pour le nouveau réseau ;
- Pour les équipes pédagogiques qui vont passer de l'ancien au nouveau réseau, aucun changement sur les conditions salariales n'est attendu, y compris pour les années d'ancienneté ;
- La situation est similaire pour le personnel administratif ;
- Concernant le poste autres charges (divers) du budget, soit CHF 1'112'810, il s'agit d'articles d'hygiène (couches culottes notamment), frais liés aux sorties, frais d'alimentation hors contrats et frais de mise en place informatique.

3 CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU RESEAU COCCINELLE

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'approuver le budget de l'exercice 2027 de l'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE du réseau d'accueil de jour Coccinelle.

Au nom de la commission,

Adrien Veillard

Les membres de la commission :

Françoise Queiros
Cédric Beaud
Philippe Jobin
Adrien Veillard

Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 24 juin 2026.